

Groupe de travail départemental des directeurs

Jeudi 14 avril 2022

Présents : Sylvie Meisse (ADASEN), Laurent Godel (IEN), Gilles Colonel (IEN), 4 directeurs du département, 2 directeurs référents, 2 représentants du SE-Unsa et 3 représentants du SNUipp.

I) LES MISSIONS DES REFERENTS DIRECTEURS

Mme l'ADASEN rappelle le fonctionnement actuel pour la Loire : 2 directrices déchargées à mi-temps pour exercer cette fonction, accompagné par un 3^e directeur non déchargé et rémunéré par des Indemnités de Mission Particulière (IMP). Une lettre de mission leur avait été soumise en amont.

Mme l'ADASEN indique qu'il n'y aura pas de nouveaux appels à candidature car autant l'IA que les référents souhaitent continuer cette mission.

Les directeurs référents exposent le bilan de ces premiers mois de fonctionnement :

- 46 écoles ont écrit,
- 160 mails reçus dont 100 pour une demande d'aide.
Réponses apportées par mails ou par téléphone.
- Principaux sujets : protocoles sanitaires, plan de continuité pédagogique, Onde, Affelnet, radiation, absence M2C, PPMS, relation avec parents, ...

Actuellement, le site dédié est en travaux et personne n'en sait la raison et la durée !
837 visites à ce jour. La rubrique la plus visitée est celle du « fonctionnement de l'école ».

Après échanges, les membres présents conviennent qu'il sera nécessaire de présenter davantage ce site (réunion de directeurs de rentrée, ...) et l'utilité des référents. Une vigilance doit avoir lieu autour des risques de doublons avec les sites des circonscriptions. Une mutualisation des outils administratifs que chaque directrice ou directeur peut construire serait intéressante mais il faudra être vigilant sur la forme afin de ne pas être noyé dans un trop grand nombre de documents. Un numéro spécial « élection des représentants des parents » pourrait commencer à être construit pour être disponible dès la prochaine rentrée.



Une clarification des missions des référents directeurs autour de 4 axes majeurs a vu le jour :

- Des déplacements au sein des écoles pour aller à la rencontre des directeurs qui le souhaiteraient.
- La poursuite de la lettre d'infos avec le calendrier.
- Des réponses à tous les directeurs et non plus en priorité aux T1-T2 et nouveaux directeurs.
- Le développement des échanges entre pairs dans tout le département.

En fin d'échanges sur les missions des directeurs référents, nous avons appris qu'ils se retrouveront également dans les **équipes « d'évaluateurs externes des écoles »**, évaluations mises en place l'an prochain dans la Loire. L'ADASEN ne souhaite pas approfondir ces modalités et demande que cela soit fait dans une prochaine réunion. Néanmoins, nous apprenons que le but de ces évaluations externes des écoles visera notamment l'amélioration des résultats des élèves. Enseignants, personnels, parents et mairies seront consultés durant ces évaluations externes.

La quasi majorité des directeurs présents conviennent qu'il est très difficile d'envisager qu'un collègue directeur puisse être à la fois considéré pair et référent mais aussi évaluateurs. Cela risque d'instaurer implicitement une éventuelle distance dans les questions soumises à ces référents évaluateurs, ce qui est contraire à la mise en place initiale de ces propositions d'aides. Les directrices et directeurs présents ont demandé explicitement que ces évaluations externes n'empiètent pas sur le reste des missions dévolus à ces directeurs référents.

Ces évaluations externes inquiètent forcément la grande majorité de nos collègues et ne semblent pas aller dans la direction d'une plus grande reconnaissance de la part de la hiérarchie. Le SE-Unsa a ainsi révélé les principaux enseignements issus de la consultation menée auprès de 96 directrices et directeurs de la Loire en février 2022 :



- Les conditions de travail pendant la pandémie ont été compliquées. Cela dépendait vraiment des écoles, de la municipalité, des relations déjà préexistantes avec les partenaires de l'école. Mais beaucoup ont constaté une **augmentation des agressions verbales**.
- Tout au long de cette période difficile, les directeurs ont dû **construire des relations apaisées face à l'angoisse** des parents, des élèves et aussi des collègues.
- Les directeurs.trices, dans leur ensemble, ont été à l'écoute de la communauté éducative tout en ressentant une **forme de culpabilité**, l'impression de ne pas faire correctement son travail, de ne **gérer que les urgences** : jongler entre le pédagogique et l'administratif est difficile.
- Même pour ceux qui sont déchargés complètement, **la vie personnelle a été impactée** (et l'est toujours) par toutes les tâches qui incombent aux directeurs.trices, avec le sentiment d'être **peu reconnu par la hiérarchie**.

II) DECHARGES DE DIRECTION 2/3 CLASSES + DECHARGES COMPLEMENTAIRES

Mme l'ADASEN indique qu'elle a demandé que les décharges de direction pour les écoles de 2 et 3 classes (1 fois toutes les 3 semaines) soient une priorité absolue jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La circulaire d'août 2020 indique que « *les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) pourront, en fonction des moyens de remplacement disponibles, accorder des décharges ponctuelles complémentaires aux directeurs d'école* ».

Si actuellement, aucune décharge ponctuelle n'est octroyée par l'IA-Dasen dans la Loire, certains IEN envoient parfois des collègues remplaçants dans des écoles pour venir en aide aux directeurs et directrices. Mais la réalité est très différente d'une circonscription à l'autre. Les directeurs présents ont demandé que les décharges complémentaires soient actées dans un calendrier annuel. En effet, une aide ponctuelle sans le savoir à l'avance perd une grande partie de son intérêt. Sur le terrain, peu de collègues directrices et directeurs savent qu'ils peuvent demander à bénéficier de ces décharges complémentaires prévues par la circulaire d'août 2020.

Tout le monde reconnaît un besoin d'anticipation, de mutualisation (des renforts de remplaçants) et de communication (en amont pour prévenir les directeurs) pour utiliser au mieux ces décharges complémentaires.

Afin de clarifier quelles seraient les écoles « prioritaires » pour bénéficier de ces renforts ponctuels, les critères de priorités pourraient être :

- les directions sur multi-sites (RPI)
- les collègues faisant fonction sur la direction
- les collègues non déchargés hebdomadairement
-



Le SE-Unsa a rappelé que le besoin de dégager du temps immédiatement pour les directrices et directeurs de la Loire pourraient passer par la **suppression des APC** pour tous les directeurs, comme le Ministère l'a autorisé depuis janvier pour répondre à la tension due à la crise sanitaire. Plusieurs IA-Dasen avaient pris cette décision depuis plusieurs mois dans leurs départements. Mme l'ADASEN répond que M. l'IA-Dasen de la Loire ne sortira pas des préconisations nationales. Le SE-Unsa ne peut que déplorer ce choix pour les collègues ligériens. Les décrets de la loi Rilhac (à paraître) devraient néanmoins permettre aux directeurs qui le souhaitent de ne pas faire d'APC.

De plus, le SE-Unsa a de nouveau demandé que les **6h annuelles de réunions de directeurs puissent être déduites des 18h de formation** pour les directrices et directeurs qui le souhaitent. Mme l'ADASEN semble l'avoir pris en note. Espérons que cela se traduise dans les faits dès la rentrée prochaine.

III) AIDE ADMINISTRATIVE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

Début 2022, le Ministère a donné la possibilité aux circonscriptions de recruter une aide administrative. Les IEN présents exposent le rôle qu'elles ont pu exercer jusqu'à présent : aides dans les circonscription, archivages mais aussi présence ponctuelle dans des écoles (information auprès des maires des absences aux périscolaires, répondre au téléphone, préparation des pochettes individuelles des élèves pour la continuité pédagogique (absence ou classe fermée), aide aux fiches de tracing, distribution des masques, ...).



Les IEN ont souvent choisi un roulement sur plusieurs écoles, même si le fonctionnement est très variable d'une circonscription à l'autre, avec des critères différents (contrat civique ou non, temps de décharge, ...). La problématique des frais de déplacements (même si ces personnes peuvent en bénéficier) engendre un éloignement géographique restreint. Dans le Roannais, seules deux personnes ont pu être recrutées pour les 3 circonscriptions.

L'ADASEN rappelle que les personnes en service civique peuvent être des ressources intéressantes. Le budget est présent mais il manque de candidats. Si une école a connaissance d'une personne intéressée par un service civique, il faut envoyer immédiatement son CV à l'IEN.

IV) MISE EN ŒUVRE DES ECHANGES ENTRE PAIRS

Une expérimentation sera menée par les directeurs référents en cette fin d'année scolaire avant une généralisation à la rentrée 2022.

Ces échanges entre pairs concerneront 8 à 10 directeurs volontaires, sur une thématique précise, sur un jour de décharge, en présentiel ou en visio. Pour les collègues non déchargés, ces échanges auront lieu le temps de midi en visio.

Thématiques évoquées : école inclusive, outils de direction, gestion des AESH, règlements avec pictogrammes pour familles non lectrices, repenser les récréations et les accueils, la place des parents d'élèves dans l'accueil, manipuler Onde, ...

V) SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Le SE-Unsa a porté plusieurs demandes qui émanaient des collègues de notre département :

- **Suppression des formulaires administratifs inutiles** :
 - o remontées incessantes des effectifs dans certaines circonscriptions pour la carte scolaire.
 - o états de service à faire signer à tous les collègues lors des grèves, ...
 - o Réception des ordres de missions des collègues sur la boîte mail des écoles.

- **Période Covid** : lourdeur des questionnaires, protocoles incessants et mails parfois contradictoires,... Les IEN ont dit être conscients des difficultés et des doublons pendant la crise sanitaire et ce, à toutes les strates hiérarchiques.



VI) FORMATION CONTINUE DES DIRECTEURS

Issus de la circulaire ministérielle du mois d'août 2020, Mme l'ADASEN indique que les deux jours de formation (sur temps scolaire) ont été proposés à tous les directeurs du département, sauf ceux en formation initiale (26 directeurs).

369 directeurs se sont inscrits sur les 468 écoles ligériennes, soit 79% des directeurs. Ces derniers devaient retenir deux thématiques. « Sécurité à l'école » et « violence d'un élève à l'école » ont été les deux thèmes les plus choisis.

49% des formations ont pu se tenir. Mais depuis décembre, le contexte sanitaire n'a pas pu permettre de tenir le reste des formations. Celles-ci ont été annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La participation des juristes a été très appréciée par les directeurs.

La formation 2022/2023 devraient proposer les mêmes thèmes.

Les IEN indiquent que le sujet de l'autorité fonctionnelle (loi Rilhac) pourrait aussi être abordée car il sera un point central l'an prochain.